**SOCIETE DE PROMOTION PHARMACEUTIQUE DU MAGHREB**

**Société Anonyme au capital de 100.000.000 de DH**

**Siège Social : Z.I du Sahel – Rue n° 7-B.P. 96/97 – 26 400 Had Soualem, Province de Berrechid**

**RC : 1513**

**-------------------------------------------------------------------------**

**PROCES-VERBAL DE L’ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE**

**DU 20 juin 2022**

**Statuant sur l’exercice 2021**

L’An Deux Mille Vingt Deux, et le 20 Juin à 11h à Hôtel La Mamounia-Marrakech, les actionnaires de la société de Promotion Pharmaceutique du Maghreb, par abréviation « **PROMOPHARM** » se sont réunions en Assemblée Générale Ordinaire annuelle, sur convocation du conseil d’administration parue sur le site « Medias24 » en date du 20 Mai 2022 et suivi par la publication d'un avis complémentaire en date du 15 juin 2022.

Il a été dressé une feuille de présence qui a été signée, lors de son entrée dans la salle, par chacun des actionnaires présents, agissant soit en son nom personnel, soit comme mandataire.

Monsieur **……………….**, en sa qualité d'actionnaire et président du conseil d’administration préside l’Assemblée.

Monsieur **……………………..**, en sa qualité d’actionnaire présent, mandataire du plus grand nombre d’actions, est appelé comme scrutateur.

Monsieur **………………..** est désigné comme Secrétaire.

Le bureau ainsi constitué, Monsieur le Président déclare la séance ouverte.

Monsieur le Président rappelle que conformément à la législation en vigueur et les conditions de participation énoncées dans l'avis de convocation à l'Assemblée Générale, aucun formulaire de vote à distance n'a été transmis au siège de Promopharm.

Monsieur le Président constate, d’après la feuille de présence arrêtée et certifiée véritable par les membres du bureau, que **…… actionnaires** possédant ensemble **…………. actions (soit ……………%)** sont présents ou représentés et que, l’Assemblée réunissant ainsi plus du quart du capital social, est régulièrement constituée et peut valablement délibérer comme Assemblée Générale Ordinaire, tel que prévu dans les statuts de la Société.

Les documents ci-dessous mentionnés sont mis à la disposition de l’Assemblée :

1. Les statuts de la Société.
2. Les documents relatifs à la convocation.
3. Le texte des projets de résolutions.
4. La liste des administrateurs.
5. L’inventaire de l’Actif, du Passif et les états de synthèse de l’exercice écoulé.
6. Le rapport de gestion du conseil d’administration sur l’exercice 2021.
7. Le rapport des commissaires aux comptes sur l’exercice 2021.
8. La liste des actionnaires
9. La feuille de présence signée par les actionnaires présents ou représentés.
10. Les pouvoirs des actionnaires représentés.

Monsieur le Président rappelle que l’inventaire, le bilan, le compte des produits et charges, ainsi que le rapport des commissaires aux comptes et tous les documents devant être communiqués à l’Assemblée, en application de l’article 141 de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, ont été tenus à la disposition des actionnaires les quinze (15) jours qui ont précédé la présente réunion.

L’Assemblée lui donne acte de ses déclarations.

Le Président rappelle aux actionnaires présents ou représentés qu’ils ont été convoqués afin de délibérer sur l’ordre du jour suivant :

1. **Lecture et approbation du rapport de gestion du Conseil d'Administration sur les opérations de l'exercice 2021 ;**
2. **Lecture et approbation du Rapport général des Commissaires aux Comptes sur les comptes de l'exercice 2021 ;**
3. **Lecture et approbation du Rapport spécial des Commissaires aux Comptes sur les conventions réglementées ;**
4. **Lecture et approbation des comptes et opérations de l'exercice 2021 ;**
5. **Quitus aux Administrateurs et Commissaires aux Comptes ;**
6. **Affectation du résultat de l'exercice 2021 ;**
7. **Fixation d’une somme annuelle à allouer aux Membres du Conseil d'Administrateur à titre de jetons de présence ;**
8. **Nomination et/ou Renouvellement du mandat des commissaires aux comptes.**
9. **Impact de la pandémie du COVID-19 ;**
10. **Pouvoir pour formalités légales.**

Après lecture du rapport de gestion concernant l’exercice 2021 ainsi que tous les autres points inscrits à l’ordre du jour, diverses observations sont échangées et personnes ne demandant la parole, Monsieur le Président a mis aux voix les résolutions inscrites à l’ordre du jour :

**PREMIERE RESOLUTION :**

L’Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du **rapport de gestion** du Conseil d’Administration sur l’exercice 2021, l’approuve dans toutes les parties et sans réserve.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.***

**DEUXIEME RESOLUTION :**

L’Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du **rapport général des Commissaires aux Comptes** sur l’exercice 2021, les approuve dans toutes les parties et sans réserve.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.***

**TROISIEME RESOLUTION :**

L’Assemblée Générale, après avoir entendu lecture du **rapport spécial des Commissaires aux Comptes** relatif aux conventions visées à l’article 56 de la loi N° 17-95, en prend acte et en approuve les termes et conventions qui y sont mentionnées.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.***

**QUATRIEME RESOLUTION :**

L’Assemblée Générale approuve les comptes et les états de synthèse de l’exercice 2021, tels qu’ils lui ont été présentés, se soldant par un bénéfice net de **68.970.135,27 dirhams.**

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.***

**CINQUIEME RESOLUTION :**

L’Assemblée Générale donne quitus, définitif et sans réserve, aux Administrateurs et Commissaires aux Comptes de leurs gestions au titre de l’exercice 2021.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.***

**SIXIEME RESOLUTION:**

L’Assemblée Générale décide d’affecter comme suit les résultats de l’exercice 2021 :

* Résultat Net de l’exercice 68.970.135,27dirhams
* Affectation à la réserve légale  00,00dirhams
* Affectation en report à nouveau 28.970.135,27 dirhams
* Distribution de Dividendes brut (40 DHS par action) 40.000.000,00 dirhams

Compte tenu de cette affectation des résultats au titre de l’exercice 2021, la situation nette de la société sera déclinée comme suit :

* Capital social 100.000.000,00 dirhams
* Réserve légale 10.000.000,00 dirhams
* Réserve d'investissement 000,00dirhams
* Autres réserves 56.757.190,98 dirhams
* Report à nouveau 216.832.399,57 dirhams

Ce dividende sera mis en paiement selon les modalités prévues par la réglementation en vigueur, à compter du **20 juillet 2022.**

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.***

**SEPTIEME RESOLUTION:**

L’Assemblée Générale, statuant aux conditions de quorum et de majorité requises pour les assemblées générales ordinaires, fixe à **540.285,71 dirhams** la somme annuelle brute à allouer pour l’année 2021, à titre de jetons de présence, aux membres du Conseil d'administration en fonction au 31 décembre 2021.

L’Assemblée Générale laisse au Conseil d'administration le soin de répartir cette somme entre lesdits Membres dans les proportions qu’il jugera convenables.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.***

**HUITIEME RESOLUTION :**

Conformément à l'article 163 de la loi 19-20 portant modification de la loi 17-95 sur les sociétés anonymes, l'Assemblée Générale constate, sur proposition du Conseil d’Administration, l’arrivée à terme du mandat du Commissaire aux comptes "Cabinet Sebti" et le remercie pour les efforts déployés.

Aussi et sur proposition du Conseil d'Administration, l'Assemblée Générale prend acte du renouvellement du mandat de **Price Waterhouse Cooper Maroc Sarl** et de nommer le cabinet **Horwath Maroc Audit (Crowe)** comme nouveau commissaire aux comptes.

Les Commissaires aux comptes sont nommés pour un mandat pour une durée de 3 exercices, qui expirera à l’issue de l’Assemblée Générale Ordinaire appelée à statuer sur les comptes de l’exercice clos le 31 décembre 2024.

L’Assemblée Générale prend acte de leurs acceptations des fonctions.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.***

**NEUVIEME RESOLUTION :**

Le conseil d’administration suit de près la situation mondiale en ce qui concerne la pandémie du COVID-19 et l'exposition potentielle de notre entreprise aux perturbations connexes.

Aussi, nous ne prévoyons actuellement aucun impact significatif sur les principaux indicateurs financiers.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.***

**DIXIEME RESOLUTION :**

L’Assemblée donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une expédition, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée en vue de l’accomplissement de toutes formalités légales et/ou administratives et tous dépôts et formalités de publicité prévus par la législation en vigueur.

***Cette résolution, mise aux voix, est adoptée à l’unanimité.***

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à **………………...**

Considérant ce qui précède, il a été dressé le présent procès-verbal, qui, après lecture, a été signé par les membres du bureau et le Secrétaire.

Monsieur **……………………..**

**Président**

Monsieur **………………………**

**Secrétaire**